



Message aux employeurs du Nouveau-Brunswick

Comme le Programme pilote d'immigration de l'Atlantique (PPIA) tire à sa fin, nous vous informons que l'équipe d'immigration d'Opportunités Nouveau-Brunswick acceptera les demandes de désignation d'employeur, en vertu du PPIA, jusqu'au **22 octobre 2021** et les demandes d'endossement des candidats jusqu'au **21 novembre 2021**.

Veillez également noter que si vous êtes un employeur qui est actuellement désigné en vertu du PPIA, votre désignation expirera le 31 décembre 2021.

Nous nous réjouissons du lancement du programme permanent d'immigration de l'Atlantique au début de 2022 et nous vous communiquerons des renseignements sur le nouveau programme et le processus de désignation dès qu'ils seront disponibles.

Si vous êtes un employeur qui a des besoins en matière de main-d'œuvre, veuillez communiquer avec votre bureau local de [TravailNB](#) pour connaître les options qui s'offrent à vous.